

J'INTÈGRE —
LA FONCTION
— PUBLIQUE

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL

CONCOURS
2025
2026
Catégorie B

J'INTÈGRE —
LA FONCTION
— PUBLIQUE

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL

CONCOURS EXTERNE

Nathalie Assouly-Brun

Éducatrice de Jeunes Enfants et responsable d'EAJE et LAEP, elle est consultante-formatrice dans les domaines de la petite enfance et l'enfance depuis plus de 10 ans.

Marie-Hélène Hurtig

Puéricultrice, ancienne directrice de crèche et coordinatrice petite enfance, formatrice au CNFPT, membre du jury de concours et conceptrice de sujets des concours puéricultrice, ATSEM et EJE.

Odile Meyer

Formatrice au CNFPT et préparatrice aux concours internes et externes de la fonction publique territoriale.

Frédéric Perrier

Adjoint pédagogique et formateur en services aux personnes et travail social.

An Platteeuw

Animatrice socioculturelle en maison de quartier pendant 14 ans, elle est formatrice auprès des professionnels de l'enfance et de l'animation en FPT.

Franck Sajet

Il accompagne les collectivités territoriales pour des expertises juridiques pointues et des formations pour les agents territoriaux et les élus locaux. Il prépare des agents aux concours de toute catégorie et il est membre du jury.

DUNOD

Note des auteurs

La profession d'auxiliaire de puériculture reste largement féminisée. De ce fait, nous avons fait le choix d'employer le pronom « elle » pour désigner l'auxiliaire de puériculture comme une personne professionnelle de l'enfance, de l'accueil de l'enfant et de sa famille, une personne formée pour assumer une responsabilité caractérisée par un haut niveau d'attention à l'enfant et à ses besoins.

Maquette intérieure : Caroline Joubert

Mise en page : Belle Page

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Dunod, 2024

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-086894-0

Sommaire

Avant-propos : intentions pédagogiques	1
Devenir auxiliaire de puériculture territorial	3
Programme de révision	21

Connaissances

Savoirs indispensables

La posture de professionnel-lecteur-candidat	24
--	----

1. Collectivités territoriales

1. Qu'est-ce qu'une collectivité territoriale ?	27
2. La commune	28
3. La coopération intercommunale	31
4. Le département	34
5. La région	36
6. Les compétences des collectivités territoriales	38
7. Le contrôle sur la légalité	41
8. La réforme des collectivités	44
9. Service public, établissement public	48
10. Les finances publiques locales	53
11. Le statut de la fonction publique	57
12. Les droits et obligations des fonctionnaires	60
13. Le déroulement de carrière d'un agent de la fonction publique territoriale	65
14. Les organismes participatifs de la fonction publique	67

2. Culture sanitaire et sociale

1. Le cadre légal lié à la profession d'auxiliaire de puériculture	84
2. La société et ses actualités	97
3. La santé en France	112
4. Le public accompagné	123
5. Les accompagnements particuliers et troubles de santé	132
6. Les valeurs de l'auxiliaire de puériculture	156

3. Au cœur du métier : savoirs, savoir-faire, savoir-être

1. Répondre aux besoins	168
2. Le développement global de l'enfant	181
3. Prendre soin	193
4. Le jeu : un enjeu professionnel	202
5. Accueillir et accompagner les familles	216
6. Travailler en équipe	230
7. Politique publique au service des usagers	241
8. Éléments de réponse des analyses de situation professionnelle	253

Épreuve d'admission

Entretien avec le jury

1. L'épreuve d'entretien avec le jury	260
2. Conseils et outils pour bien préparer l'épreuve	264
3. Conseils et outils pour réussir le jour J	273
4. Ressources et réponses	282

Avant-propos : intentions pédagogiques

Ce livre est pensé comme un appui méthodologique à la construction d'une réflexion et de l'argumentation professionnelle en vue de se présenter devant un jury de concours dans les meilleures dispositions compte tenu du déroulement et des attendus de l'épreuve.

Nous nous sommes appuyés sur un référentiel petite enfance actualisé avec notamment :

- réforme Petite enfance NORMA 2021/2022 ;
- charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, arrêté ministériel du 23 septembre 2021 ;
- rapport Giampino « Développement du jeune enfant : modes d'accueil et formation des professionnels », mai 2016 ;
- démarche de consensus des besoins fondamentaux, février 2017 ;
- référentiel d'activités/référentiel de compétences du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, arrêté du 10 juin 2021 ;
- site 1000-premiers-jours.fr ;
- site lesprosdela petiteenfance.fr.

La rédaction de l'article premier de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant donne un repère significatif, en ayant introduit les « besoins fondamentaux », immédiatement avant le « développement » de l'enfant, terme apparu dans la loi du 5 mars 2007, comme pour mieux préciser que la satisfaction des premiers a vocation à rendre possible le second.

Le rapport Giampino fait du développement entre zéro et trois ans le fil conducteur déroulant « cinq dimensions primordiales : se sécuriser, prendre soin de soi, se repérer dans ses relations, se déployer et apprendre, se socialiser » que les professionnels accueillant les jeunes enfants au quotidien ont pour compétence de cultiver.

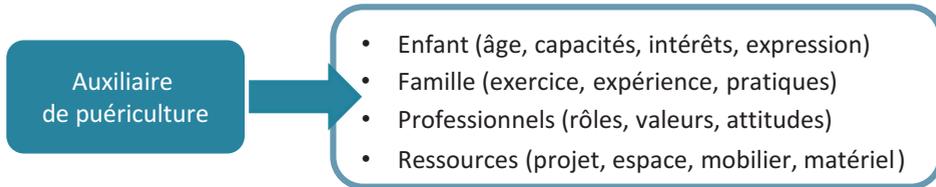
Dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, le développement est dimensionné plus précisément, car il s'agit de définir les compétences professionnelles les plus adéquates à l'accueil de tout-petits. Il s'agit en effet que des bébés profitent au mieux d'une socialisation précoce marquée par des contraintes fortes (liées à des collectifs importants d'enfants, une séparation précoce de bébés âgés de 10 semaines du milieu familial pendant une longue durée journalière), associées à des opportunités spécifiques (richesse de contacts, de stimulations, de compétences, d'espace, de matériels).

L'appui sur la classification des besoins et les niveaux de développement de l'enfant sont de nature à servir de support de dialogue avec les parents, et à recentrer le travail d'équipe.

Nous avons mobilisé une culture de la fonction publique territoriale issue des sites suivants :

- vie-publique.fr ;
- fonction-publique.gouv.fr ;
- emploi-public.fr ;
- emploi-territorial.fr ;
- drees.solidarites-sante.gouv.fr.

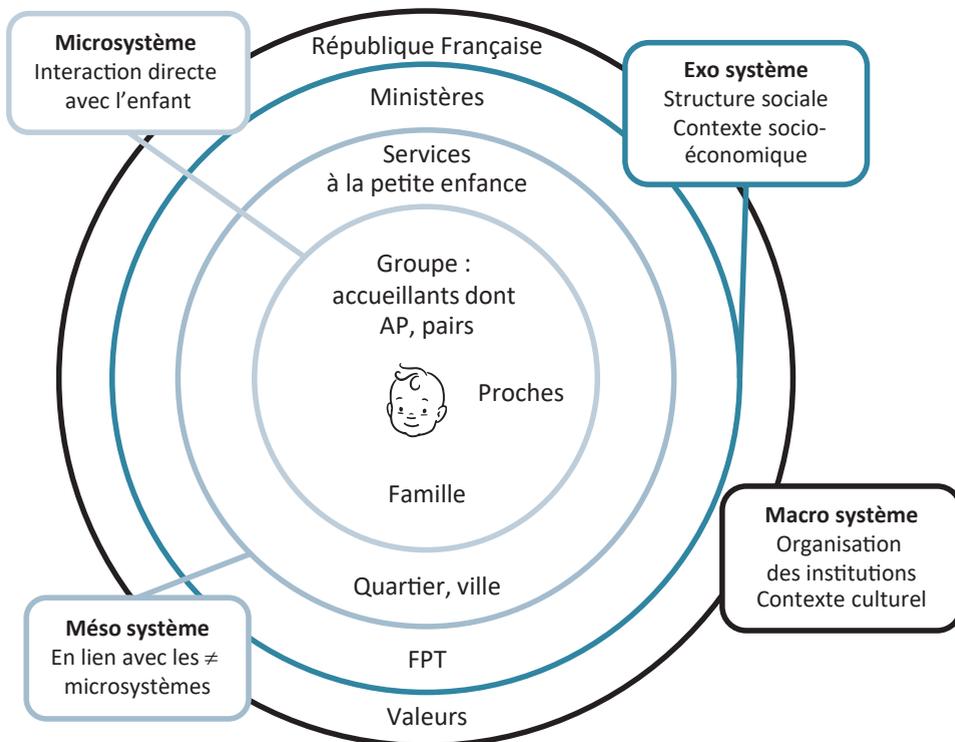
Chaque chapitre est source de réflexion sur le positionnement individuel du lecteur-candidat au concours en clarifiant son regard porté sur...



... dans un contexte spécifique (service, territoire) de la fonction publique territoriale.

Ce travail de réflexion et d'autoévaluation trouve son origine dans une pédagogie de l'observation, un développement de « l'observation projet », démarche issue de la recherche et adaptée aux professionnels de la petite enfance, initiée par les travaux d'Anne-Marie Fontaine.

Nous avons privilégié une approche de compréhension systémique en utilisant le modèle écologique de Bronfenbrenner (2000) adapté à l'auxiliaire de puériculture territoriale.



Devenir auxiliaire de puériculture territorial

1 Être auxiliaire de puériculture aujourd'hui

Éveil, hygiène, soins, prise en charge des mineurs bien portants, malades, en situation de handicap, etc. Les auxiliaires de puériculture sont des professionnels de santé. Ils collaborent aux soins infirmiers dans les conditions définies à l'article R. 4311-4 du Code de la santé publique. Ce métier, riche et passionnant, exerce un fort attrait, du fait de sa dimension relationnelle. Il existe environ 60 000 auxiliaires de puériculture dont 36 % exerçant à temps partiel.

La profession est très largement féminisée (97 %) et relativement jeune (moyenne d'âge de 39 ans). Les auxiliaires de puériculture bénéficient à 90 % d'un contrat à durée indéterminée ou d'un statut public stable.

Les métiers de la petite enfance, ce sont 15 930 structures d'accueil dont 45,7 % gérées par des communes, CCAS, EPCI ou départements (source : DREES, enquête Aide sociale, 2018 – Volet PMI).

a. Qui recrute ?

- Les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans : qu'ils soient gérés par des opérateurs publics ou privés, les règles d'encadrement et de qualification sont identiques. Ces établissements sont soumis à l'autorisation et au contrôle de la Protection maternelle et infantile (PMI). La majorité est gérée par une collectivité locale et leurs agents relèvent de la fonction publique territoriale (FPT).
- Les services de la PMI pour la prévention médicale, psychologique, sociale, pour l'éducation à la santé des femmes enceintes, des mères et des enfants de moins de 6 ans.
- Les structures hospitalières dont les services de maternité, de néonatalogie et de pédiatrie.
- Les structures médico-sociales (aide sociale à l'enfance, handicap).

b. Dans quels lieux d'exercice ?

En établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Ces établissements sont gérés par une collectivité territoriale (commune, département, région) ou un opérateur privé (association, entreprise). Il en existe plusieurs types :

- les crèches collectives : établissements d'accueil collectif accueillant des enfants dans leurs locaux de manière régulière ou occasionnelle, y compris les établissements proposant un accueil de courte durée, dits « haltes-garderies » ;
- les jardins d'enfants : établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de 18 mois et plus ;
- les crèches familiales : services assurant l'accueil d'enfants, régulier ou occasionnel, par les assistants maternels salariés de la crèche.

Un même établissement ou service dit « multi-accueil » peut associer l'accueil collectif et l'accueil familial ou l'accueil régulier et l'accueil occasionnel.

Autres lieux de la petite enfance

- **Relais petite enfance (RPE)** : lieu d'accueil et de rencontre pour les assistantes maternelles et les enfants accueillis à leur domicile. L'auxiliaire de puériculture a un rôle d'accueil, d'animation, d'information.
- **Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)** : lieu d'accueil, d'écoute et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans et leurs parents, respectant l'anonymat administratif et la gratuité. L'auxiliaire de puériculture a un rôle d'accueillant pour des missions de soutien à la parentalité.
- **PMI** : l'auxiliaire de puériculture accueille les familles au sein d'un lieu d'accueil gratuit pour soutenir les parents et mettre en place une prévention médicale, psychologique et sociale pour le jeune enfant et ses parents. Lors des consultations du nourrisson, l'auxiliaire de puériculture travaille en étroite collaboration avec l'infirmier puériculteur, et gère les dossiers administratifs de suivi des enfants.

En milieu hospitalier

- **Dans un service de pédiatrie ou de pédopsychiatrie**, l'auxiliaire de puériculture participe à la prise en charge des enfants de moins de 18 ans malades. Elle veille à leur état de santé, contrôle les paramètres vitaux, les aide dans les actes de la vie quotidienne, répond à leurs besoins fondamentaux. L'auxiliaire de puériculture contribue à l'hygiène et la désinfection de leur environnement (matériel, lits). Elle transmet toutes les informations nécessaires à la continuité des soins au personnel soignant et favorise un climat apaisant autour des parents et de l'enfant, en apportant une approche ludique dans la relation pour adoucir le séjour.
- **Dans un service de maternité**, l'auxiliaire de puériculture assure la surveillance de l'état de santé du nouveau-né (mesures, pesées, alimentation...) et transmet les observations à l'équipe soignante. L'auxiliaire de puériculture accompagne les parents dans les premiers moments de vie et soins du nouveau-né, guide et soutient la mère lors de l'allaitement, l'alimentation, le portage et le retour à la maison.
- **Dans un service de néonatalogie**, l'auxiliaire prend en charge les bébés nés prématurément, surveille leur santé et leur bien-être, contrôle les paramètres vitaux, transmet toutes les informations nécessaires à la continuité des soins au personnel soignant, soutient et se rend disponible pour les parents.

En établissements du secteur social et médico-social

- **Dans une maison d'enfants à caractère social (MECS)**, l'auxiliaire de puériculture a un rôle d'accompagnement éducatif et de prévention au service de la protection de l'enfance, afin de répondre à tous les besoins fondamentaux des enfants confiés et d'accueillir les familles dans un souci de maintenir le lien enfant-parent.
- **Dans un centre maternel**, lieu d'hébergement pour des mères et des futures mères en situation difficile, majeures ou mineures, géré par L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), l'auxiliaire de puériculture travaille en étroite collaboration avec d'autres professionnels (éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, psychologues, infirmiers puériculteurs, assistants sociaux) dans une démarche de prévention, de protection et d'insertion.
- **Dans un institut médico-éducatif (IME)**, l'auxiliaire de puériculture prend en charge et apporte les soins nécessaires aux enfants atteints de déficiences et en situation de handicap.

- **Dans une pouponnière à caractère social**, l'auxiliaire prend en charge des enfants de moins de 3 ans ne pouvant rester au sein de leur foyer à la demande de la famille ou sur décision de justice. L'auxiliaire a un rôle majeur pour assurer la sécurité affective et les soins quotidiens.

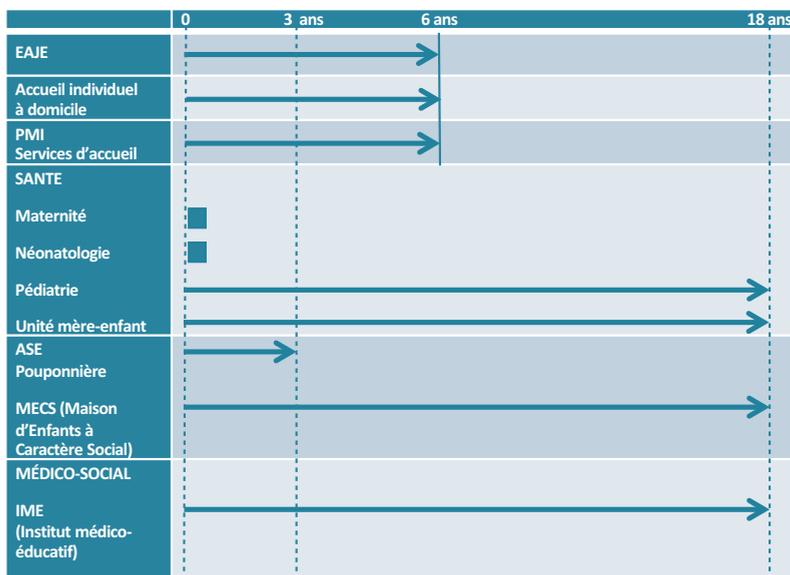
Je fais le point

À partir de quels secteurs s'est constituée mon expérience professionnelle ?

Quel que soit le contexte, le rôle de l'auxiliaire de puériculture s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans l'accompagnement à la parentalité. L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion. Son activité s'exerce sous la responsabilité et en collaboration avec l'infirmier puériculteur (et/ou l'éducateur de jeunes enfants dans les EAJE de moins de 20 enfants).

c. Prise en charge des mineurs par l'auxiliaire de puériculture

On peut constater qu'en France, la prise en charge du jeune enfant de moins de 6 ans est dispersée entre secteur de la petite enfance, secteur médical et médico-social, accueil individuel à domicile, mais aussi école maternelle, accueil de loisirs, rattachés à différents ministères : ministère des Solidarités et de la Santé, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ministère de la Justice, ministre de la Cohésion des territoires. Bien que la transversalité et la mobilité professionnelle soient au cœur des prescriptions publiques, les passerelles d'un secteur à l'autre sont encore peu nombreuses. L'histoire du métier d'auxiliaire de puériculture éclaire ce découpage institutionnel.



2 Aux origines du métier

a. Repères historiques

Émergence

L'émergence de la puériculture est issue de la volonté de lutter contre la mortalité infantile dès la fin du XIX^e siècle. Un suivi sanitaire de la petite enfance se met en place avec la création de consultations pour nourrissons. Le nom « puériculture » apparaît en 1865, formé à partir du nom latin *puer* (enfant) et du suffixe *-culture* (agriculture, apiculture...). La puériculture devient une nouvelle discipline dans le champ de l'éducation à la santé des mères et se définit comme l'art d'élever les enfants du point de vue physique et moral.

1945

Après la Seconde Guerre mondiale, le contrôle de la santé et de la survie des jeunes enfants est une volonté affirmée de l'État. Le rattachement des crèches à la protection maternelle et infantile (PMI) en 1945 en fait des lieux médicalisés de prévention sanitaire et sociale ainsi que d'éducation des mères aux normes de puériculture.

Fin du XX^e siècle

À la fin des années 1960, l'état de santé des enfants n'est plus problématique et les crèches accueillent de nouveaux publics, plus favorisés. La priorité de l'État est alors d'offrir des places aux parents actifs pour leurs enfants dans des structures d'accueil modernisées. Les connaissances des besoins et du développement du jeune enfant ont évolué. Progressivement, la prédominance médicale laisse la place à une approche psychologique et sociale avec des préoccupations centrées sur l'éveil et la socialisation.

Aujourd'hui

La formation d'auxiliaire de puériculture relève de la filière paramédicale et, sur le terrain, ce métier se situe à l'articulation de la santé, de l'éducation, du social, de l'accueil de l'enfant et de sa famille.

À retenir

En mai 2016, Sylviane Giampino, psychologue de l'enfance, a remis un rapport sur le développement du jeune enfant, les modes d'accueil, la formation des professionnels au ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Ce rapport a permis l'élaboration du Cadre national pour l'accueil du jeune enfant paru en mars 2017 qui pose les bases pour fonder une culture commune des modes d'accueil et une identité professionnelle de l'accueil de la petite enfance. La mise en œuvre de ce cadre est obligatoire dans tous les lieux d'accueil du jeune enfant.

Je fais le point

Comment je mobilise le cadre national pour l'accueil du jeune enfant dans ma pratique professionnelle ?

Pour élaborer votre réponse, rendez-vous sur :

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/accueil_jeune_enfant_cadre_national.pdf

b. Le parcours de formation aujourd'hui

Formation initiale

Depuis l'arrêté du 10 juin 2021, la formation au métier d'auxiliaire de puériculture est inscrite au niveau 4 du Répertoire national des certifications professionnelles et permet aux auxiliaires de puériculture d'être positionnés en catégorie B de la fonction publique hospitalière.

La formation est d'une durée de 1 540 heures réparties à parts égales entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique en 22 semaines de stages.

La formation est accessible par la formation initiale, la formation continue, la voie de l'apprentissage ou encore la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les renseignements et inscriptions sont disponibles auprès de chaque Institut de formation de puériculture (IFAP). Deux rentrées ont lieu par an.

Environ 140 IFAP sont répartis sur l'ensemble du territoire national.

Formation continue

Aujourd'hui, l'accent est mis sur le renforcement de la dimension éducative du métier, ainsi que l'actualisation de la formation. La formation continue, outil de professionnalisation incontournable, suppose une organisation collective du travail afin de respecter les normes d'encadrement et de planifier les départs en formation.

L'auxiliaire de puériculture territoriale accède à l'ensemble des formations de sa filière organisée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), en accord avec son responsable hiérarchique et au regard des besoins du service.

Exemples

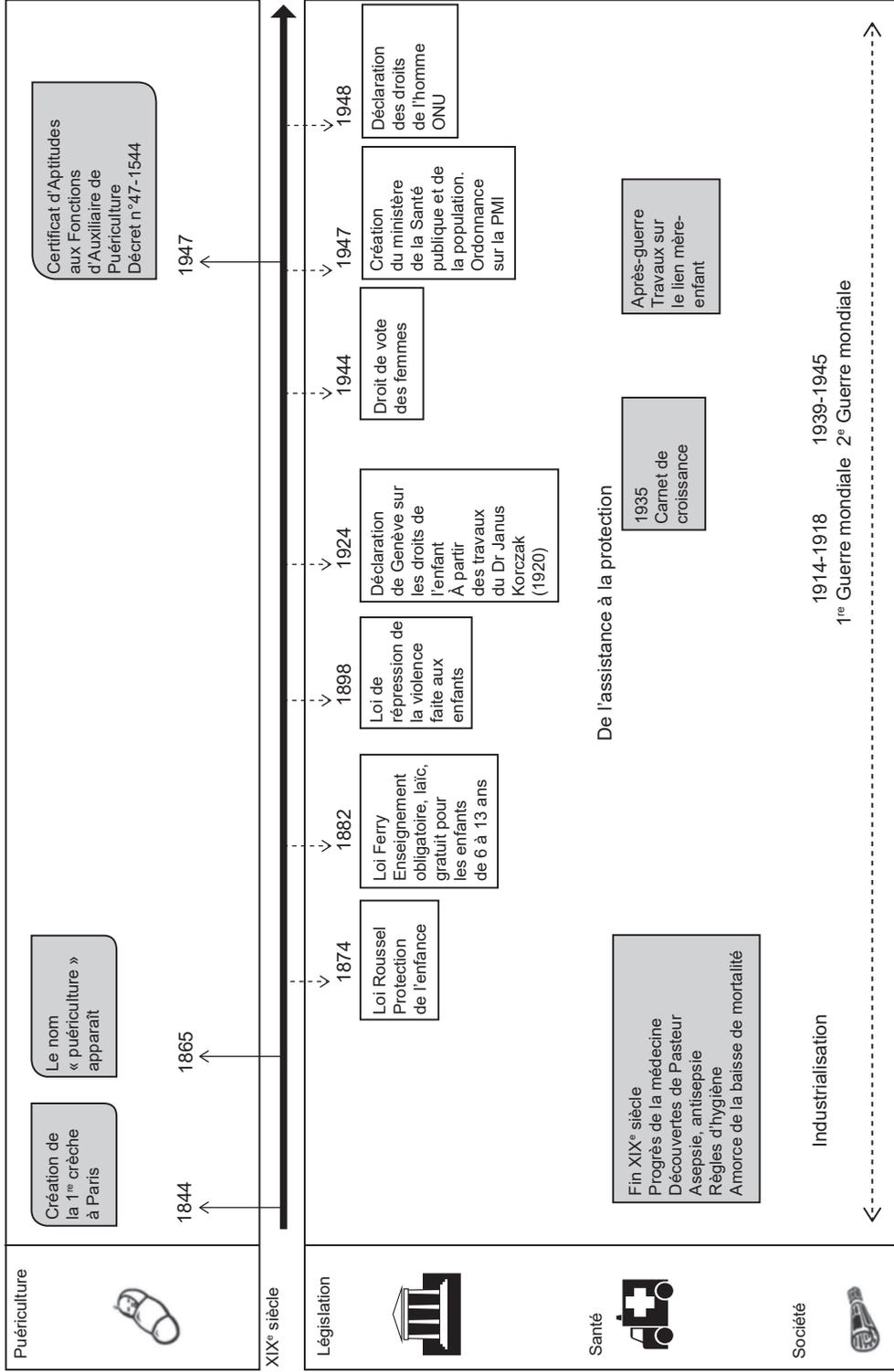
Parmi les formations possibles : « L'accueil de l'enfant en situation de handicap », « Le développement du langage », « Les ressources du tout-petit », « De la connaissance à l'accompagnement de l'enfant 0-3 ans », « Choix des jeux et activités manuelles pour les enfants de 0-3 ans », « Travailler auprès de jeunes enfants en milieu pluriculturel ».

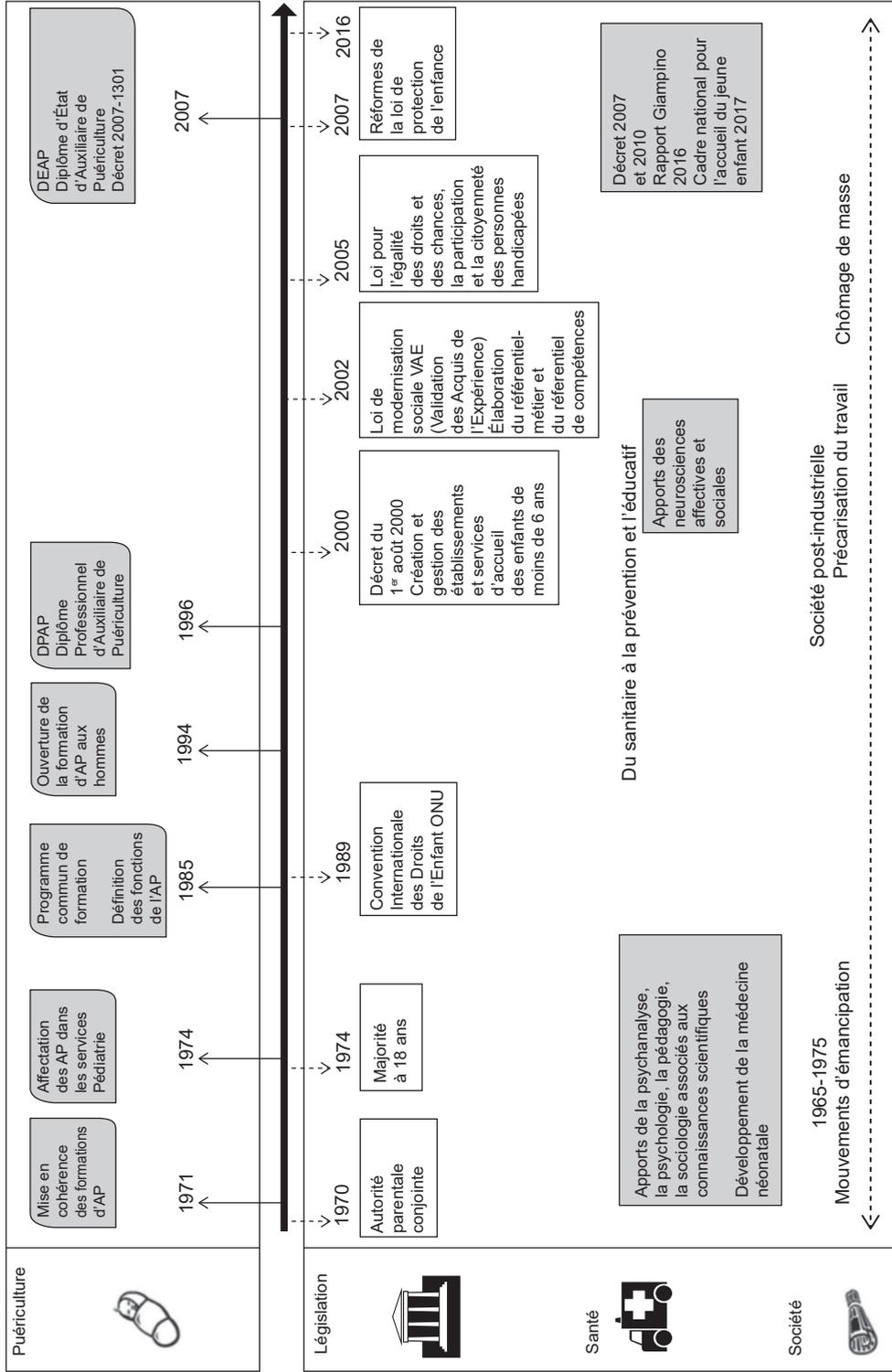
Je fais le point

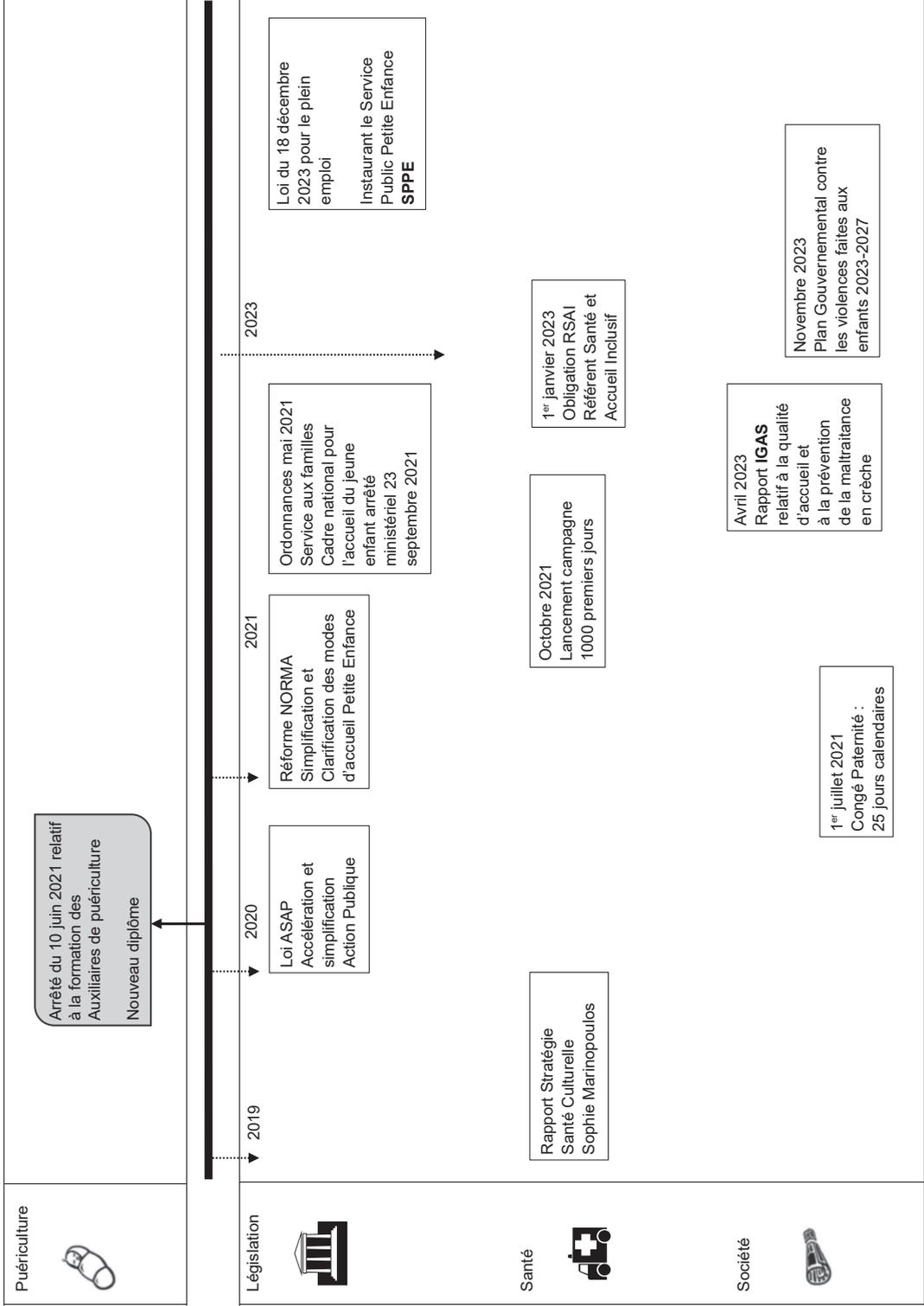
Quelles thématiques de formation continue me semblent particulièrement pertinentes dans mon quotidien professionnel ? Pourquoi ?

c. Chronologie : métier-juridique-santé-société

Voir schémas ci-après.







3 L'auxiliaire de puériculture territoriale

a. Un cadre d'emploi

La France manque d'auxiliaires de puériculture. Une enquête menée en mai et juin 2023 par Emploi public, la Gazette Emploi et le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), auprès de 396 DGS, DGA, services des RH et managers territoriaux de la FPT, mais aussi 764 candidats, confronte les points de vue des recruteurs et des candidats sur ce métier en tension. Les auxiliaires de puériculture sont en demande de qualité de vie au travail. C'est là leur première préoccupation. Les niveaux de rémunération sont également un frein à l'attractivité.

La fonction publique territoriale est organisée en différents cadres d'emplois, qui sont actuellement au nombre de 56. La notion de cadre d'emplois est en quelque sorte l'équivalent pour la FPT de la notion de « corps » en vigueur dans la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière. Ces cadres d'emplois sont regroupés en filières, qui désignent le secteur d'activité commun à plusieurs d'entre eux.

À retenir

Relevant de la filière médico-sociale, le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture appartient depuis le 1er janvier 2022 non plus à la catégorie C mais à la catégorie B. Il comprend deux grades :

- la classe normale, qui comporte 12 échelons ;
- la classe supérieure, qui comporte 11 échelons.

Reclassement : Leur nouveau statut détermine les modalités selon lesquelles les auxiliaires relevant de l'ancien cadre d'emploi de la catégorie C seront intégrés et reclassés dans le nouveau. Ce changement de catégorie induit une augmentation de salaire pour les auxiliaires de puériculture titulaires uniquement. Ainsi, les auxiliaires de puériculture de classe normale ont une rémunération mensuelle brute comprise entre 1 836 euros (moins de 2 ans de carrière) et 2 545 euros au dernier échelon, et les auxiliaires de classe supérieure de 1 905 euros (au 1^{er} échelon) à 2 756 euros au dernier échelon.

L'accès au cadre d'emploi se fait par concours sur titre.

Il est possible d'accéder au cadre d'emploi par voie de détachement ou d'intégration directe pour les fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Remarque

Depuis 2014, l'auxiliaire de puériculture fait partie des 10 métiers les plus recherchés, statistique à rapprocher des besoins croissants en places d'accueil.

Depuis 2021, tous les modes d'accueil petite enfance connaissent de graves et récurrentes difficultés de recrutement de personnels. Une enquête a été effectuée par la Caisse nationale

d'allocations familiales en 2022. Il apparaît que près de la moitié des Établissements d'accueil de jeunes enfants manquent de personnels. Et les auxiliaires de puériculture sont qualifiées de « denrée rare ». En effet, la pénurie touche en priorité cette profession. En avril 2022 : 45 % des besoins d'AP ne sont pas couverts, soit 3 972 postes (enquête CNAF, avril 2022).

b. Des missions au service des usagers : l'enfant et sa famille

L'auxiliaire de puériculture territorial prend en charge les enfants de moins de 6 ans individuellement et en groupe, collabore à la distribution des soins quotidiens et mène les activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant.

Selon la définition statutaire, les auxiliaires de puériculture participent à l'élaboration et au suivi du projet de vie de l'établissement.

Ces missions apparaissent dans le référentiel de compétences du diplôme avec notamment :

- « Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale »

Exemple

Au quotidien les principes éducatifs, la psychopédagogie, l'environnement culturel de l'enfant et de sa famille, les notions de parentalité sont au cœur des pratiques professionnelles de l'auxiliaire de puériculture en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire.

- « Établir une communication adaptée pour informer et accompagner l'enfant et son entourage »

Exemple

L'auxiliaire de puériculture mobilise les techniques de communication comme l'observation, l'entretien, la communication verbale et non verbale, le jeu et l'animation.

- « Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques »

Exemple

L'auxiliaire de puériculture organise ses activités au sein de l'équipe en participant à la réflexion collective au service du projet d'établissement.

c. Témoignages



Témoignages d'auxiliaires de puériculture territorial

« Le métier ne consiste pas uniquement à s'occuper des enfants. Mais si je l'ai choisi, c'est quand même, avant tout, pour le contact avec les enfants. »

« Pour faire ce métier, il faut de la patience, l'écoute, car il y a une part de social dans ce métier. J'entends aussi par là respect et tolérance vis-à-vis de l'enfant et de sa famille. D'autres qualités : la réactivité, le dynamisme et la prévenance. »

« Le travail en équipe est basé sur la communication et le partage. Il faut aimer partager ses expériences. Le travail d'équipe est important, car il permet de déléguer, ce qui est utile quand survient une situation compliquée avec un enfant : une collègue peut alors prendre le relais. Trouver sa place dans une nouvelle équipe n'est pas simple. Souvent, on arrive dans des équipes déjà formées, en prenant la place de quelqu'un. Mais en étant joviale et dynamique, ça roule ! »

« Mon principal outil de travail, c'est l'énergie ! À part ça, il n'y en a pas réellement. »

« Ce qui me plaît le plus, c'est le relationnel avec les enfants et leur famille, ainsi qu'avec l'équipe. À proprement parler, il n'y a pas vraiment de choses qui me déplaisent... Mais il faut savoir que c'est un métier physique, qui se fait dans le bruit, et ce sont des conditions pas forcément évidentes ! »

« Ce qui nous enrichit, dans notre formation, ce sont les échanges qu'on va avoir avec notre promotion. On peut se retrouver face à des situations qu'on ne comprend pas, et dans ce cas pouvoir échanger avec les autres est très important. »

« Pendant la formation, on parle un peu du handicap, mais en surface. Ensuite, il existe plein de formations, tout au long de notre métier. »

« Pour ce qui est de l'ambiance, l'organisation, le respect du projet pédagogique, je pense que cela dépend de chaque structure, de son équipe et de sa direction. »

Je fais le point

Que représente pour moi le service à l'utilisateur ?

4 Spécificités du métier

a. Des savoirs, savoir-faire, savoir-être

Définition

« La **santé** est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

OMS (Organisation mondiale de la santé).

L'auxiliaire de puériculture est un acteur de la santé :

- en reconnaissant les besoins de l'enfant et de sa famille ce qui mobilise l'empathie ;
- en organisant collectivement la réponse à ces besoins, ce qui mobilise la responsabilité partagée en équipe ;
- en prenant soin concrètement de la personne, ce qui mobilise des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être ;
- en évaluant son action, ce qui mobilise les références au projet d'établissement.

Les savoirs, savoir-faire et savoir-être sont les ressources qu'une personne mobilise dans l'action pour mettre en œuvre ses compétences. Le savoir fait référence aux connaissances techniques et théoriques (connaissances sur le développement, l'hygiène, etc.), le savoir-faire fait référence aux processus et modes opératoires (protocole de change, modalités d'accueil, etc.), le savoir-être traduit les attitudes et les comportements de la personne (qualité relationnelle, disponibilité, etc.).

b. Prendre soin

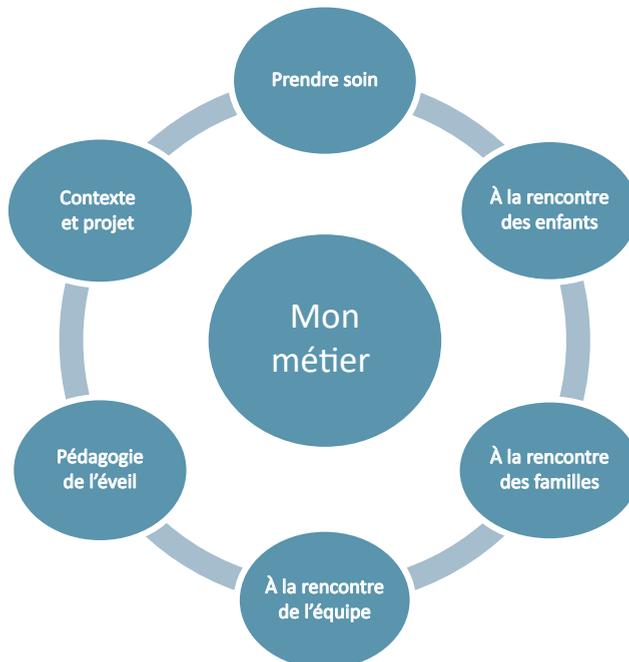
Définition

« Le “**prendre soin**” est un concept qui prend son origine dans la langue anglaise sous le vocable “*care*”, mot difficilement traduisible. Le terme anglais comprend deux unités de sens indissociables : l'une traduit une attitude particulière et responsable dans la relation de soins, l'autre renvoie à une action de soins. L'attitude du “prendre soin” fait appel à une responsabilité pleine et entière, empreinte de sollicitude et du souci des autres (aspect éthique du soin). L'action de “prendre soin” relève d'activités multiples sur les “nécessités vitales” et inclut, dans une situation de soins, le discernement de la nature des besoins dans leur analyse, leur compréhension et leur réponse. »

Marie-André Vigil-Ripoche, *Recherche en soins infirmiers*, n° 107, ARSI.

L'auxiliaire de puériculture est un acteur de santé dont les activités s'inscrivent dans le « prendre soin » global de l'enfant incluant son éveil et sa socialisation, en référence à un projet d'établissement.

Les 6 dimensions du métier d'auxiliaire de puériculture



Je fais le point

Que m'évoquent ces 6 dimensions de mon métier ?

5 Le concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux

Le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale est accessible par concours.

En effet, le recrutement intervient après inscription sur liste d'aptitude établie au titre du concours sur titres avec épreuves.

a. Conditions de participation au concours

Tout candidat au concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale dans la fonction publique territoriale doit :

- posséder la nationalité française, ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- être âgé d'au moins seize ans ;
- être en position régulière au regard des obligations du service national de l'État dont il est ressortissant ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir un casier judiciaire (bulletin n° 2) portant des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- être titulaire soit du certificat d'auxiliaire de puériculture, soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture, soit du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ou d'une autorisation d'exercer délivrée pour les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans les conditions prévues par le Code de la santé publique.

b. Une seule épreuve d'admission orale

Cette épreuve orale d'admission est l'unique épreuve du concours d'auxiliaire de puériculture territorial et ne comporte pas de programme réglementaire.

L'épreuve unique consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation, son parcours et son projet professionnels, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler sa motivation et son aptitude, et à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois concerné.

Le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixe les modalités d'organisation des concours des auxiliaires de puériculture territoriaux.

La durée de l'entretien est de 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé de sa formation, son parcours et son projet professionnels.

Les attentes et critères de notation des jurys pour l'épreuve orale sont présentés dans la partie consacrée à la préparation de l'oral des notes de cadrage des centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) organisant les concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux. Ces notes de cadrage ne sont pas des textes réglementaires mais des documents indicatifs destinés à éclairer les membres du jury et les candidats.

c. Inspiration à un concours territorial

La fréquence des concours varie : certains sont organisés annuellement, d'autres tous les 2-3 ans, voire de façon plus espacée.

Depuis 2012, le concours d'auxiliaire de puériculture pour intégrer la fonction publique territoriale est organisé par les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG).

En outre, certains CDG départementaux et régionaux organisent des concours en « inter-régions ». Certains concours peuvent donc être organisés alternativement selon les sessions par l'un des CDG pour toute la zone inter-régionale.

Le site concours-territorial.fr, mis en ligne depuis avril 2021, est désormais la porte d'entrée unique d'inscription et d'information pour les concours de la fonction publique territoriale. Toutes les sessions organisées par les centres de gestion (CDG) y sont en effet référencées. Les informations sont mises à jour régulièrement de manière dynamique.

En allant directement sur le site d'un CDG ou de la Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale (fncdg.com), il y a automatiquement une redirection vers ce portail national Concours-Territorial qui permet ensuite de se connecter à l'organisateur de son choix afin d'effectuer sa préinscription.

Vous trouverez également la liste des CDG avec leurs coordonnées respectives (adresses, sites internet, téléphone) sur le site internet fncdg.com.

Attention

Le calendrier des concours est indicatif, les dates annoncées sont nationales : elles sont valables pour les candidats de tous les départements. Les informations qu'il contient étant susceptibles de modification en cours d'année, il vous appartient d'obtenir confirmation des dates auprès du centre de gestion organisateur de votre choix.

d. Comment s'inscrire à un concours territorial ?

Recherchez un concours ou un examen depuis la page d'accueil du site concours-territorial.fr. Les dates d'ouverture des inscriptions y seront indiquées. Durant cette période, vous pourrez alors choisir un centre organisateur auprès duquel s'inscrire.

Après vous être connecté avec vos identifiants suite à la création d'un compte ou avec votre compte France-Connect, vous serez dirigé vers le formulaire d'inscription du centre organisateur choisi.

Sur le site du CDG organisateur de votre choix, il vous sera demandé des renseignements et pièces complémentaires pour la gestion de votre candidature. Les modalités de transmission du dossier d'inscription accompagné des justificatifs dépendent des centres organisateurs. Veillez à bien suivre les instructions qui vous seront données.

Il n'y a aucune dérogation possible pour une inscription en dehors des dates d'ouverture. Par conséquent, transmettez bien votre dossier d'inscription dans les temps indiqués.